



## **Retraites au 49.3: face au coup de force du gouvernement, la FSU toujours plus déterminée**

La FSU s'indigne de l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer sans débats à l'Assemblée Nationale la loi retraites combattue depuis près de trois mois et rejetée par une majorité de Français-es.

Preuve supplémentaire de l'incapacité du gouvernement à convaincre sur son projet, ce coup de force est aussi un nouveau signe de mépris du gouvernement vis à vis de l'Assemblée, de l'opinion et du mouvement social. Cela ne fait que renforcer la détermination de la FSU à continuer son combat contre cette loi injuste.

La FSU appellera avec ses partenaires très vite, dès la semaine prochaine, à de nouvelles initiatives avant la journée interprofessionnelle du 31 mars qui doit plus que jamais rassembler dans l'unité la plus large.

Les Lilas, le 01 mars 2020



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**